

# SITUATION DE CRISE DU BULOT

## Mesures de gestion du bulot

MISE À JOUR 9 JUILLET 2020

Suite aux mesures d'urgence du 24 Juin dernier, une légère reprise du marché et une hausse des prix du bulot ont été observées cette semaine.

**Nous restons conscients des difficultés de chacun mais nous sommes sur la bonne voie.**

Le CRPM, NFM, la DIRM, les OP, les principaux mareyeurs et la criée de Granville se sont réunis ce mardi pour faire le point sur la situation et mettre à jour les mesures d'urgence.

Ces nouvelles mesures sont des conclusions de la réunion. Elles sont en cours de mise en réglementation auprès de l'administration. Elles seront en application dès lundi prochain.

### NOUVELLES MESURES

**Jours de pêche du lundi 13 juillet au vendredi 17 juillet :**  
**4 marées pour 4 jours de pêche.**

- **Manche-Est : pêche autorisée mardi 14 juillet, mercredi 15 juillet, jeudi 16 juillet, vendredi 17 juillet.**
- **Manche Ouest : pêche autorisée lundi 13 juillet, mercredi 15 juillet, jeudi 16 juillet, vendredi 17 juillet.**

Les jours de pêche différenciés entre Manche-Est et Manche Ouest lié à :

- L'interdiction de pêche les jours fériés en Manche Ouest,
- L'absence de vente en criée le lundi soir en Seine-Maritime,
- Eviter un excès d'apport en Seine-Maritime le mercredi.

**Jours de pêche du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet :**  
**4 marées pour 4 jours de pêche.**

- **Manche-Est et Manche Ouest : fermeture mardi 21 juillet, ouverture lundi, mercredi, jeudi et vendredi.**